



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 septembre 2025

L'an Deux Mil vingt-cinq, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Monsieur Patrick BUFFRY, Maire.

Date de convocation : le 09 septembre 2025

Membres présents : Patrice MINET, Didier GIMONNET, Nathalie CIOSEK, Christophe DIDIER, Catherine LECLERT, Denis MICHEL, Stéphanie MOREIRA et Thierry FAUPIN.

Absents représentés : Jean-Guy VALLOIS représenté par Didier GIMONNET et Jérôme GRELLET représenté par Denis MICHEL.

Absents :

Secrétaire de séance : Stéphanie MOREIRA.

Nombre de membres afférents au conseil : 11

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 11

Ordre du jour :

- 1- Désignation du secrétaire de séance,
- 2- Approbation du compte-rendu de la réunion du 21 juillet 2025,
- 3- Maison communale 47 Grande Rue,
- 4- Achat terrain pour assainissement rue des Bourgs,
- 5- Prise en charge de la stérilisation des chats errants,
- 6- Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Stéphanie MOREIRA a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Adoption du Procès-Verbal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 21 juillet 2025.

3. 2025/20 – Vente maison communale 47 Grande rue

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un diagnostic de la maison communale sise 47 Grande rue, cadastré A 85, a été établi, et a relevé de nombreux travaux à effectuer, permettant notamment d'améliorer la performance énergétique (DPE) du logement. Ces travaux sont indispensables : ils permettent au locataire de disposer d'un logement plus confortable en dépensant moins et d'économiser l'énergie.

Pour la commune, l'incidence économique est notable avec un gel des loyers pour les logements classés F et G.

Considérant que la cession du bien susmentionné, appartenant au domaine privé de la commune, relève d'une bonne gestion du patrimoine communale, les recettes générées par sa cession permettant de financer les projets communaux d'ordre public en cours et à venir.

La vente sera confiée à l'étude notariale de Maître Jérôme PERTIN à Avize.

Le conseil veut vendre la maison entre 100 000 € et 145 000 € selon l'estimation de la maison.

Après en avoir délibéré, le *Conseil Municipal*, à l'unanimité

DECIDE la vente du bien sis 47 Grande rue à Cuis portant référence cadastrale A 85,

DECIDE de donner le mandat de vente à l'étude notariale de Maître Jérôme PERTIN à Avize,

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des démarches de vente du bien visé ci-dessus et à signer tous les documents nécessaires.

4 – 2025/21 – Achat de terrain pour l'assainissement rue des Bourgs

Monsieur le Maire informe le conseil que pour poursuivre le projet d'assainissement du quartier des Bourgs, la commune doit acquérir une bande de terrain entre 500 à 700 m² entre la rue des Bourgs et le chemin rural dit de derrière l'allée. A cet endroit, il existe déjà un fossé. Les parcelles concernées sont cadastrées A 624 pour 5 m² en totalité et A 621 une partie sur la longueur. Les propriétaires de ces parcelles ont été contactés et sont d'accord pour vendre.

La commune va faire intervenir un géomètre pour délimiter cette bande de terrain.

Il est proposé d'acheter ce terrain entre 20 € et 24 €/m².

Après en avoir délibéré, le *Conseil Municipal*, à l'unanimité,

DECIDE l'achat de la bande de terrain sur les parcelles A 624 et A 621 au prix de 20 à 24 €/m².

DECIDE de faire réaliser un bornage par un géomètre à ces frais afin de délimiter cette bande de terrain,

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des démarches d'achat de cette bande terrain visé ci-dessus et à signer tous les documents nécessaires.

5 - 2025/22 – Prise en charge de la stérilisation des chats errants

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a énormément de chats errants sur la commune de Cuis. Afin de limiter cette population, il est proposé la prise en charge par la commune de la stérilisation des chats errants.

Une convention sera établie avec la clinique vétérinaire qui réalisera la stérilisation des chats errants.

Après en avoir délibéré, le *Conseil Municipal*, à l'unanimité,

AUTORISE la prise en charge du coût de l'opération de la stérilisation des chats errants.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

QUESTIONS DIVERSES

- Suite à l'orage de fin juillet, il y a eu un problème d'écoulement des eaux pluviales (boues...) dans le haut du village (entre l'Eglise et le bois). Des devis vont être demandés pour tout d'abord curer les fossés rebouchés et dans un second temps, la création de 3 gros regards.
- Il est demandé la taille des arbustes route d'Epernay (entre la rue du Général Leclerc et la grande rue) par l'entreprise des Espaces verts ainsi que la haie de charmilles le long du lotissement. Le conseil valide ces travaux.

Fin de séance : 21 h 30.
Le Maire, Patrick BUFFRY

Fait à Cuis, Le 22 septembre 2025
La secrétaire de séance, Stéphanie MOREIRA

